

<http://www.snetap-fsu.fr/6-juillet-2010-epreuve-de-contrôle.html>



6 juillet 2010 : épreuve de contrôle du Bac Pro - Refusons de participer à une telle mascarade !

- Les Dossiers - Pédagogie - Réformes du lycée - Réforme de la voie professionnelle -
Date de mise en ligne : vendredi 25 juin 2010
Date de parution : 25 juin 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le congrès National d'Hyères de mai 2009 avait condamné la mise en place en juillet 2009 de l'épreuve de contrôle du Baccalauréat Professionnel, véritable mascarade servant uniquement à augmenter artificiellement les taux de réussite à l'examen.

- **Rappel du dispositif**

Peut se présenter à l'épreuve de contrôle un candidat ayant obtenu :

- une moyenne comprise entre 8 et 10 à l'ensemble des épreuves (épreuves terminales + [CCF](#))
- et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve de pratique professionnelle E7 (entièrement évaluée en CCF).

Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est égale ou supérieure à 10.

L'enquête menée par le SNETAP en septembre 2009 auprès des collègues qui ont fait passer cette épreuve est sans appel : pour la grande majorité des jurys, **cette épreuve orale au contenu mal défini entraîne la dévaluation du diplôme** ; elle a effet le même poids que l'ensemble des épreuves durant les deux années de formation (CCF + épreuves terminales, soit au total près de 25 épreuves).

- **À l'Éducation Nationale, cette épreuve a été modifiée**

Les conditions d'accès à l'oral restent inchangées. Les candidats sont déclarés admis, après délibération du jury, s'ils obtiennent 10 sur 20 en faisant la moyenne entre la note de l'épreuve orale de contrôle et la note obtenue à l'issue du premier groupe d'épreuve.

La nouvelle épreuve consiste en deux interrogations, d'une durée de 15 minutes chacune, portant sur les connaissances acquises en mathématiques et sciences et celles acquises en histoire-géographie.

Les textes précisant les nouvelles modalités de cette épreuve ont d'ailleurs été publiés très tardivement (Bulletin Officiel du 6 mai 2010).

Si l'on peut noter une évolution sensible par rapport à l'escroquerie que constituait l'ancienne épreuve, bien des éléments sont encore à modifier, notamment le coefficient de cette épreuve.

- **Dans l'enseignement agricole, rien ne bouge**

En ce qui concerne l'enseignement agricole, le bilan de l'épreuve du juillet 2009 n'est toujours pas finalisé et la [DGER](#) a décidé qu'aucune modification de cette épreuve n'interviendrait en juillet 2010.

Le SNETAP continue à dénoncer cette épreuve qui est d'autant plus scandaleuse que :

- contrairement aux autres examens, l'obtention du Baccalauréat professionnel n'est pas subordonnée à une note minimum éliminatoire aux épreuves terminales,
- l'épreuve de contrôle est basée sur une situation d'évaluation comparable à celle de l'épreuve E7,
- la part du CCF a été revue à la hausse et représentera pour les Bacs Pros rénovés 52,5% de l'obtention du diplôme qui se verra de fait dévalué.

6 juillet 2010 : épreuve de contrôle du Bac Pro - Refusons de participer à une telle mascarade !

Nous revendiquons en conséquence :

- la suppression pure et simple des modalités actuelles de cette épreuve de contrôle et la mise en place de modalités semblables à celles en vigueur pour le baccalauréat général :
 - où les candidats choisissent de repasser des matières,
 - où les notes obtenues se substituent à celles des épreuves écrites des mêmes matières (si elles sont plus favorables),
 - où l'admission définitive est acquise si le candidat obtient au moins 10 de moyenne sur l'ensemble des épreuves.
- un bilan sur le CCF aussi bien pour le Bac Pro que pour les autres diplômes.

Le SNETAP-FSU appelle donc l'ensemble des personnels à dénoncer la mascarade que constitue cette épreuve de contrôle .Dans le secteur de l'Enseignement Agricole Public.

Cette action s'inscrit pleinement dans la poursuite de [l'Appel intersyndical \(FSU-CGT-SUD\) du 17 juin 2010](#) des personnels du [MAAP](#).

Un [préavis de grève](#) couvrant l'ensemble de la période des examens a d'ores et déjà été déposé.

Ce préavis permet notamment à chaque collègue de **refuser de participer à l'épreuve de contrôle du Bac Pro le 6 juillet 2010**.

À l'Éducation Nationale, [le SNUEP-FSU a déposé un préavis de grève national pour cette épreuve de contrôle](#).

Le Bureau National du SNETAP-FSU

Tract

[Téléchargez le tract](#) à distribuer aux collègues et aux candidats, le jour de l'épreuve.